



Construction d'un immeuble collectif mitoyen

Par **cattaruzza_old**, le **07/12/2007 à 09:06**

suite à la vente de la maison voisine mitoyenne de la mienne, l'acheteur compte construire un immeuble collectif de 14 m de haut sur une parcelle de 500 mètre carré environ outre les nuisances occasionnées par la construction de cette immeuble, la partie mitoyenne de mon terrain sera flanqué d'un mur de 13 mètres de haut sur 25 mètre de long quels sont mes recours et auprès de qui pour

- être dédommagé éventuellement de ces nuisances si le projet se réalise ?
- empêcher la construction en faisant valoir quels arguments ?

Par **leforumimmo**, le **13/12/2007 à 23:39**

Bonjour,

Je vous conseil dans un 1er temps d'aller à la mairie consulter le PLU, POS ou carte communale de votre commune. Et de vérifier à l'aide du règlement les règles applicables sur le terrain concerné (hauteur max, limite séparative...).

Si la construction porte atteinte à votre bien vous pouvez aussi étblir un recours pour la perte de valeur qu'engendrera une telle construction à votre maison.